

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. : QE 10.06.2025 - Buvette Sippelberg
T. 02/600.49.62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Monsieur Rachid Mahdaoui
Conseiller communal
Rue Docteur Charles Beudin, 55

1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 11/09/2025

Objet : votre interpellation transformée en question écrite en séance du 10.06.2025 relative à la buvette de la salle du Sippelberg.

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à votre interpellation transformée en question écrite en séance du 10.06.2025 relative à la buvette de la salle du Sippelberg.

Cet appel à candidature, lancé il y a plus de deux ans via l'agence Immo Balcaen, visait un candidat idéal ayant une solide expérience dans l'horeca. Sur les quatre dossiers initialement reçus, un candidat s'est malheureusement retiré. Les trois candidats restants ont été évalués par un jury composé des responsables des services Sports et Propriétés communales, et de l'échevin.

Les critères principaux retenus pour l'attribution ont été :

- Le montant du loyer proposé ;
- La qualité et l'originalité du projet ;
- L'intégration du projet au quartier ;
- La capacité de gestion des candidats, particulièrement leur expérience dans la gestion d'une buvette ;
- L'engagement à garantir un accueil ouvert et inclusif, notamment envers les femmes. Concernant l'équité entre les clubs locaux ;
- Chaque candidat a reçu strictement le même traitement, sans avantage particulier ;
- L'objectif était clairement de sélectionner le meilleur projet, dans l'intérêt général et non au bénéfice exclusif d'un club ;

Sur la situation financière des candidats, il est important de mentionner que les clubs non retenus avaient des dettes auprès du service Sports, dont une particulièrement conséquente. Cet élément a logiquement pesé dans la décision.

À propos de la concertation préalable, l'appel à candidature était ouvert à tous, et chaque club a eu la possibilité de présenter et défendre librement son projet. Le jury a fait un choix impartial, en retenant le projet le plus pertinent et bénéfique pour tous les utilisateurs du site sportif.

Le jury a unanimement choisi le candidat offrant le profil le plus neutre, assurant ainsi une gestion équilibrée et accessible à tous les usagers.

Les autres candidats ont laissé transparaître une intention d'utiliser la buvette comme un prolongement exclusif de leur propre activité, ce qui était contraire à notre objectif d'ouverture à tous. Je rappelle toutefois que rien n'empêche les autres clubs de collaborer ponctuellement avec le gestionnaire retenu afin d'utiliser cet espace commun pour leurs activités techniques et sportives

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire f.f.,



Nathalie VANDEPUT.

Le Bourgmestre f.f.,



Amet GJANAJ.

} conseil 10/06
{ point 6

Monsieur le Président du Conseil,

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les Échevins,

J'ai récemment appris que l'attribution de la buvette du complexe sportif du Sippelberg a été accordée à un nouveau club, qui ne compte à ce jour qu'un nombre limité de membres. Cette décision soulève plusieurs interrogations, notamment en ce qui concerne les critères ayant guidé ce choix.

En effet, deux clubs historiques et dynamiques de notre commune, le ****Jeunesse Molenbeek****, qui encadre plus de ****600 jeunes****, et le ****club de mini-foot Espoirs Molenbeek****, évoluant en ****1ère division de futsal****, auraient pu bénéficier de cette infrastructure pour soutenir leurs activités et assurer un service de qualité aux nombreux sportifs et supporters qui fréquentent le site.

Dès lors, je souhaite obtenir des éclaircissements sur les points suivants :

1. Quels ont été les critères précis utilisés pour attribuer cette buvette ?
2. Pourquoi les clubs ayant un ancrage fort à Molenbeek et rassemblant un grand nombre de jeunes n'ont-ils pas été prioritaires ?
3. Une concertation a-t-elle eu lieu avec les clubs existants avant cette attribution ?
4. Quelles garanties sont apportées pour que cette buvette soit gérée de manière optimale au service des usagers du Sippelberg ?

Étant donné l'importance du sport et des infrastructures pour la jeunesse et le dynamisme de notre commune, il me semble essentiel d'assurer une gestion équitable et transparente de ces ressources.

Dans l'attente de vos réponses, je vous remercie d'avance pour l'attention portée à cette interpellation.

Rachid Mahdaoui conseiller communal

Chef de groupe Team Fouad Ahidar

Rachid Mahdaoui

